



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2023-061

PUBLIÉ LE 21 MARS 2023

Sommaire

74_direction_emploi_travail_solidarites /

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2023-03-21-00001 - Arrêté numéro 2023-0117du 21 mars 2023 portant sur la déconsignation partielle du fonds de la convention de revitalisation DEBONIX consécutive à la fermeture de l'établissement de SILLINGY (2 pages)

Page 3

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2023-03-21-00001

Arrêté numéro 2023-0117 du 21 mars 2023
portant sur la déconsignation partielle du fonds
de la convention de revitalisation DEBONIX
consécutive à la fermeture de l'établissement de
SILLINGY



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Haute-Savoie**

Le préfet de la Haute-Savoie

Le 21 mars 2023

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° 2023-0117 du 21 mars 2023

Portant sur la déconsignation partielle du fonds de la convention de revitalisation DEBONIX
consécutive à la fermeture de l'établissement de SILLINGY

VU les articles L1233-84 à L1233-88 et D1233-37 à D1233-44 du code du travail,

VU les articles L518-17 et L518-19 du code monétaire et financier,

VU la convention de revitalisation signée le 29 avril 2020 entre l'État et l'entreprise DEBONIX,

VU l'avenant 1 de la convention de revitalisation signée le 31 janvier 2022 entre l'État et l'entreprise DEBONIX,

VU les décisions prises par le comité de lancement de la revitalisation consulté le 17 février 2020,

VU les décisions prises par le comité d'engagement de la revitalisation saisi les 17 janvier 2022 et 6 septembre 2022,

VU les arrêtés de consignation 2021-0002, 2022-0129 et 2022-0197 portant sur la consignation du fonds de la convention de revitalisation DEBONIX,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie,

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : Stephanie.daviet@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/2

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



ARRÊTE

Article 1er : Autorise la caisse des dépôts et consignations de Lyon à déconsigner du dossier de consignation n° 3188138-74 les sommes indiquées dans le tableau ci-après au bénéfice des structures dont les noms et adresses figurent en regard du montant alloué.

Les différents versements seront effectués par virement au vu du relevé d'identité bancaire des structures bénéficiaires.

Structures	Adresse N° Voie	Adresse Libellé voie	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Somme à déconsigner (Euros)
France active Savoie Mont-Blanc	180	Rue du Genevois	Parc d'activités Côté Rousse	73000	CHAMBERY	6000
Association Saint-Eloi	23	Route de Vovray		74000	ANNECY	5000

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet
Par délégation
La directrice adjointe du pôle travail


Delphine THERMOZ